

Pensez à relever vos index de compteurs de la fin de campagne d'irrigation

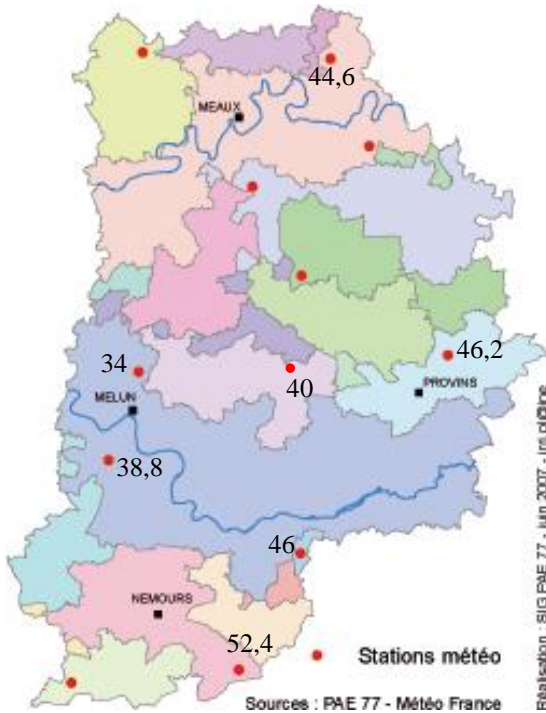
## METEO

### Contexte météo

Le début du mois d'octobre est relativement bien arrosé et tranche avec les deux mois précédents, exceptionnellement secs. Depuis le 1<sup>er</sup> octobre, le cumul pluviométrique atteint quasiment 40 à 50 mm, sur l'ensemble du département.

Sur cette même période, le cumul des ETP atteint 16 mm, ce qui correspond à des valeurs de saison.

Côté températures, la première décade d'octobre est assez douce : la moyenne des températures mini journalières est de 10,8° C (9,0° C habituellement) et la moyenne des températures maxi journalières est de 17,3° C (17,5° C habituellement).



Pluies (mm) du 1<sup>er</sup> au 10 octobre 2012

### Bilan climatique du mois de septembre

Le mois de septembre a vu un retour timide des précipitations, très rares, voire absentes depuis le 15 juillet. Comme le montre le graphique ci-contre, la première décade de septembre fut la 5<sup>e</sup> consécutive où le cumul pluviométrique n'excédait pas 5 mm, à la station de Melun.

Finalement, le cumul pluviométrique mensuel atteint 35,1 mm, accusant un déficit de 20 mm par rapport à la moyenne trentenaire sur cette période.

Les ETP ont été légèrement plus élevées que les valeurs enregistrées habituellement : le cumul mensuel atteint 82 mm (contre 75).

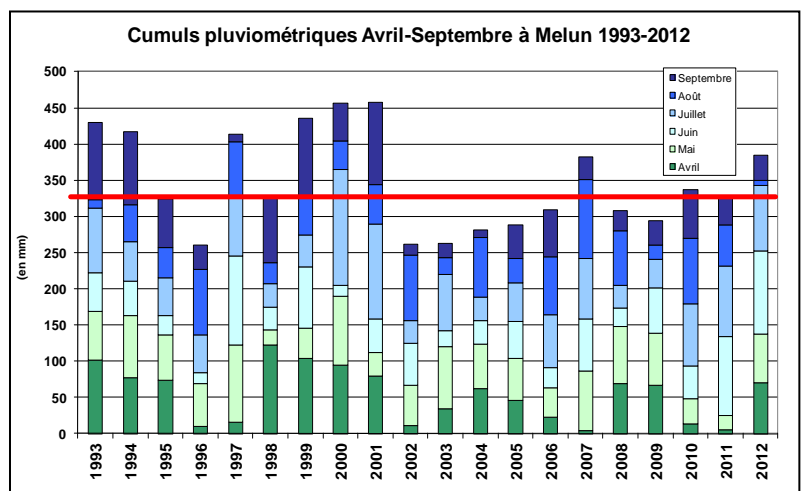
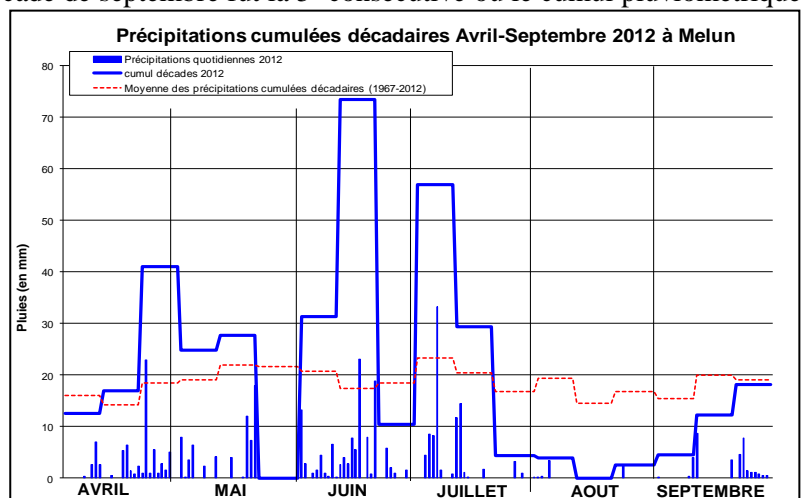
Les températures sont quant à elles légèrement inférieures à la normale : 14,1° C pour le mois de septembre 2012, contre 15,8° C.

### Retour sur le contexte météorologique de la campagne d'irrigation

Le contexte météo de la campagne 2012 a été assez atypique.

Sur la période 1<sup>er</sup> avril – 30 septembre, le cumul pluviométrique atteint 385 mm. Il place la campagne 2012 comme une année globalement arrosée, mais ce bilan masque de grosses hétérogénéités...

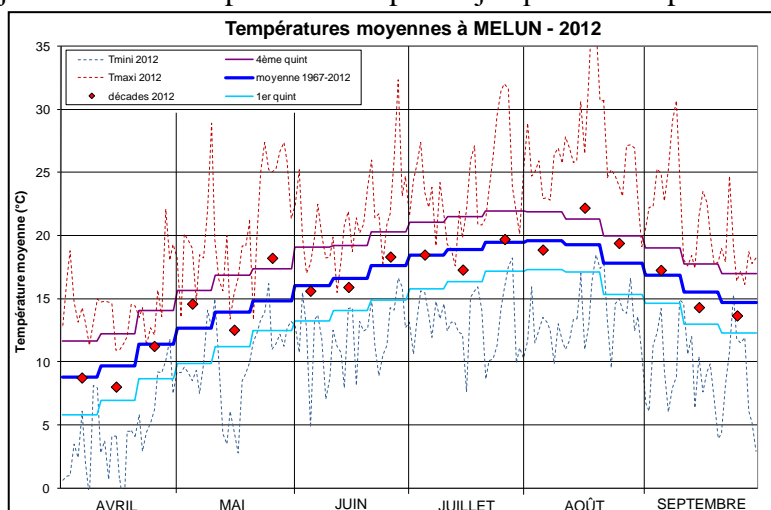
Après un début de printemps très sec, l'absence des pluies début avril avait même nécessité le démarrage de l'irrigation dans certains secteurs. S'en est suivie une longue période perturbée : les épisodes pluvieux qui se sont succédés jusqu'à la mi-juillet ont



rendu inutile tout apport d'eau supplémentaire et ont même permis de recharger les nappes, ce qui reste exceptionnel en cette période de l'année. Compte tenu de ce contexte météo, les prélèvements d'irrigation avant le 20 juillet ont été quasiment inexistants, ou spécifiques à certaines cultures.

La tendance s'est inversée à partir de la mi-juillet avec la disparition des pluies jusqu'au 10 septembre, dans un contexte plutôt chaud et évaporant, nécessitant des irrigations assez tardives, notamment sur betteraves, maïs, voire pommes de terre.

Comme le montre le graphique ci-contre, les températures décadaires  $\blacklozenge$  enregistrées pendant la campagne 2012 sont restées proches de la moyenne (—), exceptées pour la 3<sup>e</sup> décade de mai et les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> décades d'août, où les températures ont été proches, voire supérieures au 4<sup>e</sup> quintile (— qui est une valeur élevée qui se rencontre à une fréquence inférieure à 1 année sur 5).



## RESSOURCE EN EAU & REGLEMENTATION

Avec l'absence de précipitations significatives avant le 10 septembre, puis des précipitations qui sont restées modérées, l'étiage s'est accentué. Les niveaux des différentes ressources ont globalement poursuivi leur baisse.

De nouvelles restrictions sont d'ailleurs entrées en vigueur, avec la signature d'un nouvel arrêté Sécheresse le 4 octobre 2012, constatant le franchissement :

- du seuil de vigilance pour la **Thérouanne**
- du seuil d'alerte renforcée pour le **Réveillon**
- du seuil d'alerte renforcée pour la **Nappe de Champigny Ouest**

Les niveaux de restriction déjà effectifs sur d'autres secteurs ont été maintenus.

### ✓Nappe de Champigny : Ouest en Alerte Renforcée et Est en Crise

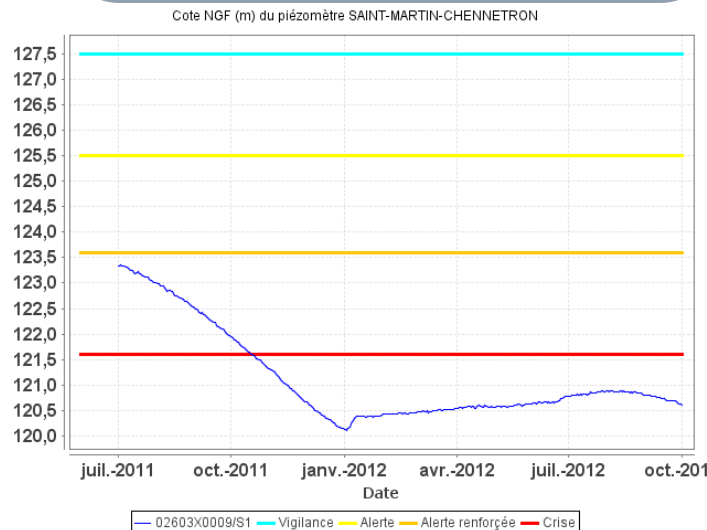
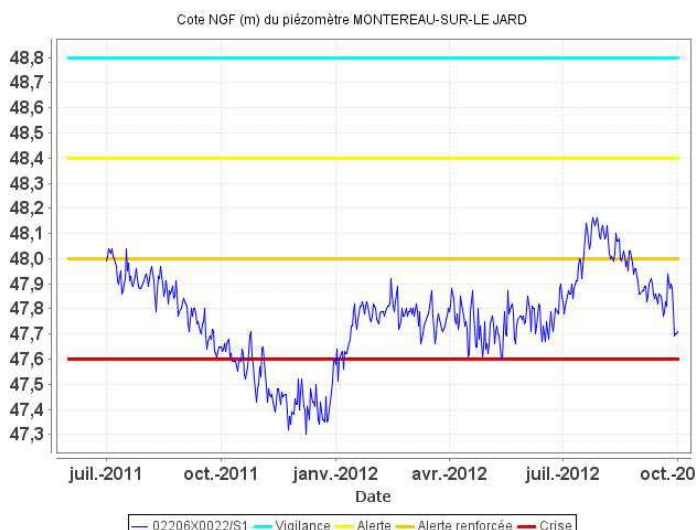
Le 1<sup>er</sup> octobre 2012, le piézomètre de Montereau-sur-le-Jard (réfèrent pour le secteur Ouest) indiquait 47,71 m NGF ; celui de Saint-Martin-Chennetron indiquait 120,61 m NGF pour le secteur Est.

Le secteur Est de la nappe de Champigny est toujours en situation de Crise et, sur le secteur Ouest, ce sont les restrictions de l'Alerte Renforcée qui s'appliquent depuis le 4 octobre 2012

#### 1<sup>er</sup> Octobre : Envoi des index de compteur

Les irrigants engagés dans le protocole de **Gestion Volumétrique sur la Nappe du Champigny** sont tenus de renvoyer leurs index de compteur **le 1<sup>er</sup> de chaque mois et en fin de campagne d'irrigation, même si aucune irrigation n'a été réalisée.**

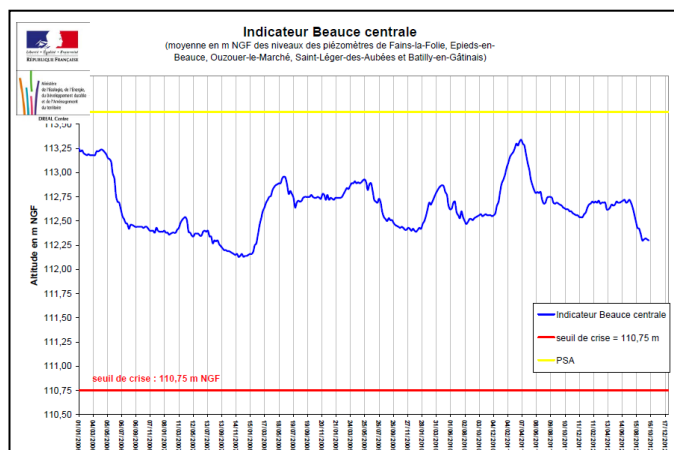
Le relevé des index est à renvoyer par fax (01 64 37 17 08) ou mail ([irrigation@seine-et-marne.chambagri.fr](mailto:irrigation@seine-et-marne.chambagri.fr))



## ✓Nappe de Beauce

Le 7 octobre 2012, l'indicateur piézométrique du secteur Beauce Centrale indiquait 112,3 m NGF, soit 7 cm de moins que début septembre. L'indicateur du secteur Fusain, toujours plus réactif et d'une amplitude plus marquée, a diminué de 19 cm en un mois : il était 84,83 m NGF.

Même si le secteur Fusain est toujours classé en situation d'Alerte par le dernier arrêté préfectoral, le débit de la rivière a augmenté, avec le retour des pluies depuis la dernière décade de septembre.



## ÉTAT DES RESTRICTIONS en vigueur depuis le 4 octobre 2012

	Situation	Ressource en eau	Restrictions s'appliquant à l'usage agricole
<b>Nappes</b>	<b>Crise</b>		
		<b>Champigny-Est</b>	<b>En dehors du protocole de Gestion Collective :</b> - Grandes Cultures : prélèvements <b>INTERDITS</b> - Cultures légumières et maraîchères : <b>interdits entre 8 h et 20 h et du samedi 8 h au dimanche 20 h</b> <b>En Gestion Collective :</b> irrigation autorisée dans les limites du Quota attribué
	<b>Alerte renforcée</b>		
		<b>Champigny Ouest</b>	<b>En dehors du protocole de Gestion Collective :</b> - Grandes Cultures : prélèvements <b>INTERDITS</b> - Cultures légumières et maraîchères : <b>interdits entre 8 h et 20 h</b> <b>En Gestion Collective :</b> irrigation autorisée dans les limites du Quota attribué
	<b>Alerte</b>		
		<b>Beauce Fusain</b>	Prélèvements <b>interdits du dimanche 8h au lundi 8h</b> soit 24 heures consécutives
<b>Rivières et Bassins versants</b>	<b>Crise</b>		
		<b>Orvanne</b>	Pour l'irrigation des <u>grandes cultures</u> , prélèvements en rivières et dans leurs lits majeurs et prélèvements par forage <b>INTERDITS</b> Pour l'irrigation des <u>cultures légumières et maraîchères</u> , prélèvements : - en rivières et dans leurs lits majeurs <b>interdits de 8 h à 20 h</b> - par forages <b>autorisés</b>
	<b>Alerte renforcée</b>		
		<b>Grand Morin</b> <b>Petit Morin</b> <b>Réveillon</b>	Pour l'irrigation des <u>grandes cultures</u> , prélèvements : - en rivières et dans leurs lits majeurs, <b>INTERDITS</b> - par forages <b>interdits de 12 h à 20 h et du vendredi 8 h au dimanche 20 h</b> Pour l'irrigation des <u>cultures légumières et maraîchères</u> , prélèvements: - en rivières et dans leurs lits majeurs <b>interdits de 8 h à 20 h</b> - par forages <b>autorisés</b>
	<b>Alerte</b>		
	<b>Ancœur</b> <b>Lunain</b>	Pour l'irrigation des <u>grandes cultures</u> , prélèvements en rivières et dans leurs lits majeurs, et prélèvements par forages <b>interdits de 12 h à 20 h et du vendredi 8 h au dimanche 20 h</b> Prélèvements pour l'irrigation des <u>cultures légumières et maraîchères</u> : <b>autorisés</b>	